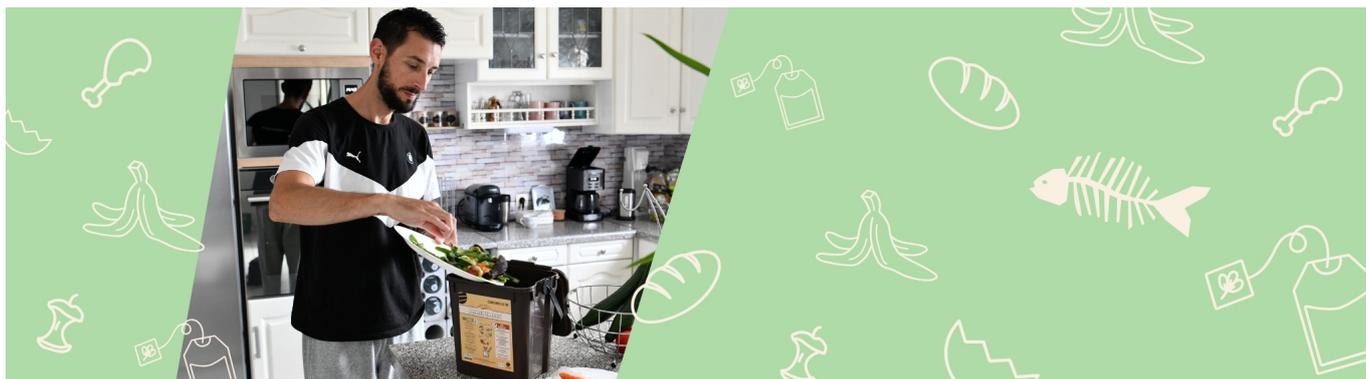


Déchets alimentaires : calendrier des stands d'information



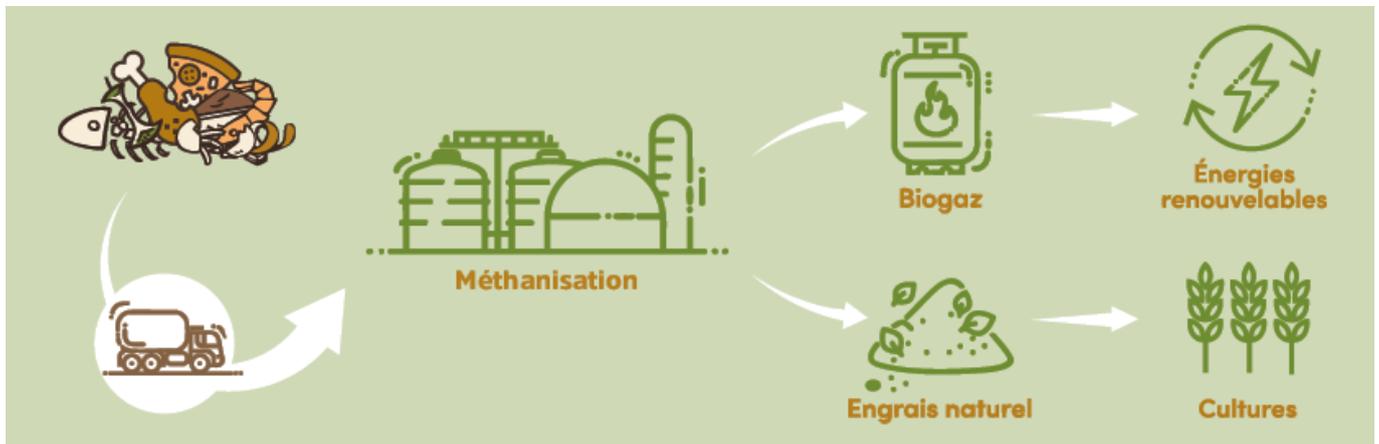
La Métropole Rouen Normandie équipe Grand Quevilly d'abris-bacs biodéchets pour vous permettre de mieux trier vos déchets alimentaires.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) prévoit le tri des déchets alimentaires, sur la base du volontariat. Grand Quevilly est la deuxième ville du territoire à bénéficier de ce déploiement progressif par la Métropole.

Alors, prêt(e) à vous mettre au tri des déchets alimentaires et faire un geste pour la planète ?

Pourquoi trier ses déchets alimentaires ?

Chaque Quevillais jette en moyenne 60 kg de déchets alimentaires (appelés biodéchets) par an, soit près d'un cinquième du contenu d'une poubelle classique. Ces biodéchets étaient simplement incinérés. Collectés séparément, ils seront transformés en ressources utiles. Une fois décomposés grâce au processus de méthanisation, ils produiront du fertilisant naturel exploité par les agriculteurs, et du biogaz qui sera transformé en chaleur et en électricité.



Que mettre dans les abris bacs à biodéchets ?

- Je dépose : épluchures de fruits et légumes, restes de repas cuits ou crus, pain, produits laitiers, viandes et poissons (os et arêtes compris), coquilles d'œufs, marc et filtres à café, thé et sachets de thé, essuie-tout non imprimés, sacs kraft, aliments périmés (sans emballage).
- Je n'y mets pas : emballages et plastiques, sacs biodégradables, huiles alimentaires, gros os, coquillages, déchets verts et/ou de jardin.

Pour l'habitat collectif

- Un bioseau par logement

Chaque logement pourra bénéficier d'un bioseau gratuit, un contenant conçu spécialement pour récolter des déchets alimentaires, et aller ensuite les déposer dans des abris-bacs. Ce bioseau sera remis par la Métropole (voir ci-dessous).

- Les abris-bacs : comment ça marche ?

À partir de mi-septembre 134 points de collecte, appelés abris-bacs, vont être installés progressivement dans les six quartiers de la ville. Ces points d'apport volontaires hermétiques et sécurisés sont destinés uniquement aux déchets alimentaires. Accessibles sept jours sur sept, chacun pourra y déposer ses biodéchets. Les déchets sont collectés au

moins une fois par semaine par la Métropole Rouen Normandie.

- Où trouver les abris-bacs ?

Une carte interactive, accessible sur [l'application gratuite Montri ou sur montri.fr](#), indique l'emplacement précis des 134 abris-bacs et les autres points de tri proches de chez vous. L'installation des abri-bacs sera progressive de mi-septembre jusqu'à fin octobre.

Stands d'information : venez récupérer votre bioseau et votre livret explicatif

Dès mi-septembre, dans chaque quartier, la Métropole vous accueillera de 15h à 18h sur ses stands de sensibilisation pour vous remettre gratuitement votre bioseau et un livret explicatif. Les dates seront également communiquées via affichage dans les halls d'immeubles et sur les réseaux sociaux de la Ville.

Pensez à vous présenter avec un justificatif de domicile !

Stands d'information de la Métropole : lieux et dates de septembre



TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

STANDS D'INFORMATION SEPTEMBRE

VENEZ RÉCUPÉRER VOTRE BIOSEAU !



métropole
ROUENNORMANDIE

MARDI 16 SEPTEMBRE	Place De Lalande (rue Joseph Jérôme De Lalande)
MERCREDI 17 SEPTEMBRE	Parc des Provinces (Avenue des Provinces)
JEUDI 18 SEPTEMBRE	Mairie Annexe (Place Gabriel Péri)
VENDREDI 19 SEPTEMBRE	28, rue de la République (Immeuble Libellules)
LUNDI 22 SEPTEMBRE	Allée des Arcades (devant le théâtre Charles Dullin)
MARDI 23 SEPTEMBRE	Place Kennedy
MERCREDI 24 SEPTEMBRE	Rue Michael Collins (aire de jeux)
JEUDI 25 SEPTEMBRE	27, rue Albert Thomas (Immeuble Colibris)
VENDREDI 26 SEPTEMBRE	4, rue Edwin Aldrin (Immeuble Pic d'Anie)
MARDI 30 SEPTEMBRE	2, rue Stéphane Mallarmé (Immeuble Les Cailles)



Stands d'information de la Métropole : lieux et dates d'octobre



TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

STANDS D'INFORMATION OCTOBRE

VENEZ RÉCUPÉRER VOTRE BIOSEAU !



métropole
ROUENNORMANDIE

MERCREDI 1ER OCTOBRE	9, rue Hector Berlioz (Immeubles Pétunias et Passiflores)
JEUDI 2 OCTOBRE	2, rue Gustave Flaubert (Immeuble Côte d'Argent)
LUNDI 6 OCTOBRE	4, boulevard Jules Dumont d'Urville (Immeuble Les Martinets)
MARDI 7 OCTOBRE	Place Eugène Delacroix
MERCREDI 8 OCTOBRE	Place Rosa Bonheur - rue Henri Matisse
JEUDI 9 OCTOBRE	École Ribière - 11, rue Henri Toulouse de Lautrec
MERCREDI 15 OCTOBRE	25, avenue Savorgnan de Brazza (Immeuble Les Alouettes)
JEUDI 16 OCTOBRE	Parking proche stade Géo André (Rue Olof Palme Résidence Fonck)
VENDREDI 17 OCTOBRE	Place du Québec



Vous ne pouvez pas venir retirer votre bioseau ?

Pas d'inquiétude, plusieurs choix s'offrent à vous :

- Vous pouvez venir sur un autre stand muni d'un justificatif de domicile
- Vous pouvez contacter la Métropole au 0 800 021 021 (services et appels gratuits)

Et pour les logements individuels ?

Les habitants en maison individuelle avec jardin peuvent choisir d'utiliser les abris-bacs collectifs (mais ne seront pas dotés en bioseau, réservés à l'habitat collectif) ou de bénéficier d'un soutien financier de la part de la Métropole Rouen Normandie (pouvant aller jusqu'à 100€) pour l'achat d'un composteur individuel de jardin en bois, sous certaines conditions.

Vous pouvez retrouver toutes les explications et conseils d'utilisation pour un composteur individuel en vous rendant [sur le site de la Métropole Rouen Normandie](#).

Découvrez le calendrier des stands d'information Métropole de [septembre](#) et [d'octobre](#) pour récupérer votre bioseau et votre livret explicatif sur présentation d'un justificatif de domicile.